



Bona Decking Oil

Ž Ť ; Ž < ť Ć 0/ `#-+('.'2*(!'!+ #- 5* , \$9 , (*+2-!\$ # \$ " 75*+4- -(# - 5* , !2'7(7= 5>-+(&-%&' , -

010 `#-+('.'2*(-\$& #- %&!#\$'(/ ! " # \$ % & ! # \$ '(/ Bona Decking Oil ~ -,2&%(!'!+ # \$ % & ! # \$ '(/ Huile pour le traitement des surfaces en bois

01: ť ('5' , *('!+ , '#-+('.'7- , %-&('++(- , #- 5* , \$9 , (*+2- ! \$ # \$ " 75*+4- -(\$ ('5' , *('!+ , #72!+ , -'557- , Non applicable.

013 Ž -+ , -'4+- " -+(, 2!+2-8+*+(5- .!\$&+ , - -\$& #- 5* .'26- #- #!++7- , #- ,72\$&'(7 8#&- , - - " *5 # - 5* / Bona AB Box 210 74 SE-200 21 MALMÖ SWEDEN Tel. +46-(0)40-38 55 00 / Environment@bona.com

° !+(*2(+*('!+*5 / Bona S.A.R.L. 15 A Rue du Pont de Péage 67118 Geispolsheim Téléphone: 03 88 49 18 60

01? / \$ " 7&! #>*%%-5 #>\$&4-+2- 1&4*+ , " - #- 2!+ , -'5=2-+(&- *+('%!' , !+ +*(!'!+*5 / \$ " 7&! #- (757%6!+- / + 33 (0)1 45 42 59 59 ~!\$&+ , , - \$& / \$ " 7&! #- (757%6!+- / +46 (0)40 385500 ~-\$&- , !\$@&*95- , / 8:00 - 16:00)' " ('!+ , #- , / Informations en anglais seulement! '+. !& " *('!+ ,

Ž Ť ; Ž < ť Ć : / `#-+('.'2*(!'!+ #- , #*+4-& ,

:10 °5* , , '.2*(!'!+ #- 5* , \$9 , (*+2- ! \$ # \$ " 75*+4- ~7.'+('!+ # \$ % & ! # \$ '(/ Mélange °5* , , '.2*(!'!+ , -5!+5- ŽA45- " -+(C ° , D +E O:F::GGH I °)J:ŁK~L Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications. Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

:1: fi57 " -+(, #>7('M\$-(*4- N-+('!+ #0* @-&(' , - - " -+(/ Pas de mention d'avertissement. N-+('!+ , #- #*+4-& / Aucun effet important ou danger critique connu. ° !+ , -'5 , #- %&\$#-+2- J&7@-+('!+ / Non applicable. `+(-&@-+('!+ / Non applicable. Ł(!2Q*4- / Non applicable.

Bona Decking Oil

Ž ħ ; Ž < ħ ĸ : / # - + (' ! ' 2 * (' ! + # - , # * + 4 - & ,

fi5' " '+*(!+ / Non applicable.

fi57 " -+(, #07('M\$-(* 4- / Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
,\$%57 " -+(*&- ,

8++-T- VW` X Ž -, (&'2('!+, / Non applicable.

*%5'2*95-, Y 5* . *9&'2*(' ! +P
Y 5* " ' , - , \$& 5- " * & 267 - (
Y 5>\$('5', *(' ! + # - 2-&(*'+- ,
, \$9, (*+2-, - (
%&7%*&*(' ! + , #*+4-&- \$, - ,
- (# - 2-&(*'+ , *&'25- ,
#*+4-&- \$ T

T'4-+2- , #U- " 9*55*4- , , %72*\$ T

Ž72%' -+(, #-@*(R(&- / Non applicable.

%! \$& @ \$, #>\$+- . -& " - (\$&-
#- , 72\$&'(7 % ! \$& 5- ,
-+.*+(,

8@-&(' , - " -+((*2('5- #- / Non applicable.
#*+4-&

:13 8\$(&- , #*+4-& ,

8\$(&- , #*+4-& , M\$' +- / Contient des huiles siccatives.

#!++-+(%* , 5'- \$ Y \$+- Risque d'auto-inflammation.

25* , ' ! 2*(' ! + Les chiffons, pads, papiers et autres matériaux similaires contaminés par de l'huile doivent être mis dans l'eau ou dans des récipients en métal hermétiques.

Ž ħ ; Ž < ħ ĸ 3/ ° ! " % ! , ' (' ! + = ! + . ! & " * (' ! + , , \$ & 5- , 2 ! " % ! , * + (,

31: N75*+4- , / Mélange

| / ! " # \$ % & ! # \$ '(=2! " % ! , * + (| ' # - + (' . ' * + (, | Z | Ž A45- " -+((C ° ĸ D +E O : F : : GGH I °) JL | ž [%- |
|---|--|---|--|-------|
| naphta lourd (pétrole), hydrotraité | REACH #: 01-2119457273-39 CE: 918-481-9 CAS: 64742-48-9 | 3 | Asp. Tox. 1, H304 EUH066 W ! ' & , - 2 (' ! + 0 \ % ! \$ & 5- (- T (- ' + (7 4 & * 5 # - , " - + (' ! + , " # 7 2 5 * & 7 - , 2 ' X # - , , \$, 1 | [1] |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Ž† ; Ž<† ?/ J&- "'-&, , -2!\$& ,

?10 ~ - , 2&%(!+ #- , %&- "'-&, , -2!\$& ,

- K7+7&*5'(7,** / En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- ° !+(*2(*@-2 5-, [-\$T** / Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- '+6*5*(!+** / Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- ° !+(*2(*@-2 5* %-*\$** / Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- '+4-, (!+** / En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- J&!(-2(!+ #- , , *\$@-(-\$& ,** / Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

?1: J&'+2%*\$T , ["%(] " - , -(-...-(, P **4\$, -(#'..7&7 ,

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

?13 '+#2*(!+ #- , 7@-+(\$-5, , !'+, " 7#*2*\$T " " 7#*(, -((&'(- " -+(, %*&'2\$5'-&, +72-, , *'&- ,

- / !(- *\$ " 7#-2'+ (&*(+*** / Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- ž&*(- " -+(, , %72.'M\$-,** / Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

Ž† ; Ž<† ^/ N- , \$&- , #- 5\$((- 2!+(&- 5'+2-+#'-

^10 N! [-+, #>-T('+2('!+

- N! [-+, #>-T('+2('!+ *%&!%&'7,** / Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.

- N! [-+, #>-T('+2('!+ '+*%&!%&'7,** / Ne pas utiliser de jet d'eau.

^1: ~ *+4-&, %*&'2\$5'-&, &7, \$5(*+ (#- 5* , \$9, (*+2- !\$ # \$ " 75*+4-

- ~ *+4-&, # \$, Y 5* , \$9, (*+2- !\$ *\$ " 75*+4-** / En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Ž Ŧ ; Ž' < Ŧ Ć ^/ N-, \$&- , #- 5\$((- 2!+(&- 5'+2-+#'-

Ž', M\$- 5'7 *\$T%&!#\$'(-, #- #72! "%!, '(!+ (6-&" 'M\$- / Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

- ^13 ° !+, -'5, *\$T%!" '%-&, N-, \$&- , %72'*5-, #- %&!(-2('!+ %!\$& 5-, %!" '%-& ,** / Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.
- fim\$%- " -+(#- %&!(-2('!+ , %72'*5 %!\$& 5- %-&, !++-5 %&7%! , 7 Y 5* 5\$((- 2!+(&- 5'+2-+#'-** / Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

Ž Ŧ ; Ž' < Ŧ Ć \ / N-, \$&- , Y %&-+#&- -+ 2* , #- #' , %-&, '!+ *22'#-+(-55-

- \10 J&72*\$('!+, '+#@'#\$-55-, P 7M\$%- " -+(#- %&!(-2('!+ -(%&!27#\$&- , #>\$&4-+2- J!\$& 5-, +!+λ, -2!\$&', (-, J!\$& 5-, , -2!\$&', (-,** / Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- J!\$& 5-, , -2!\$&', (-,** / Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

\1: J&72*\$('!+, %!\$& 5* %&!(-2('!+ #- 5>-+@'&!++- " -+(/ Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

\13 N7(6!#-, -(" *(7&'5 #- 2!+.'+- " -+((- #- +-(! [*4- / Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

\1? Ž7.7&-+2- Y #>*\$(&- , &\$9'M\$- / Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Ž Ŧ ; Ž' < Ŧ Ć F/ N*+%\$5*('!+ -(, (!2Q*4-

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

- F10 J&72*\$('!+, Y %&-+#&- %!\$& \$+- " *+%\$5*('!+ , *+, #*+4-&** / Du fait de la teneur en solvants organiques du mélange :
 Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.
 En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.
 Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.
 Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
 Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ž ť ; Ž < ť Ć F/ N * + '% \$ 5 * (' ! + - (, (! 2 Q * 4 -

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.
 Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.
 Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.
 Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.
 '+. ! & " * (' ! + , , \$ & 5 * % & ! (- 2 (' ! + 2 ! + (& - 5 ' + 2 - + # ' - - (5 - , - T % 5 ! , ' ! + ,
 Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

F1: ° ! + # (' ! + , # > \$ + , (! 2 Q * 4 - , _ & P [2 ! " % & ' , # > 7 @ - + (\$ - 5 5 - , ' + 2 ! " % * (' 9 ' 5 ' (7 ,

Stocker conformément à la réglementation locale.

/ ! (- , , \$ & 5 - , (! 2 Q * 4 - - + 2 ! " " \$ +

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

' + . ! & " * (' ! + , , \$ % % 5 7 " - + (* & - , , \$ & 5 - , 2 ! + # (' ! + , # - , (! 2 Q * 4 -

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

F13 ť (' 5 , * (' ! + C , D . ' + * 5 - C , D % * & (' 2 \$ 5 ' A & - C , D

Ž - 2 ! " " * + # * (' ! + , / Non disponible.

Ł ! 5 \$ (' ! + , , % 7 2 . ' M \$ - , * \$ / Non disponible.

, - 2 (- \$ & ' + # \$, (& ' - 5

Ž ť ; Ž < ť Ć H/ ° ! + (&] 5 - , # - 5 > - T % ! , ' (' ! + = % & ! (- 2 (' ! + ' + # ' @ ' # \$ - 5 5 -

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

H10 J * & * " A (& - , # - 2 ! + (&] 5 -

) ' " ' (- , # > - T % ! , ' (' ! + % & ! . - , ' ! + + - 5 5 -

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

J & ! 2 7 # \$ & - , # -

, \$ & @ - ' 5 5 * + 2 -

& - 2 ! " " * + # 7 - ,

/ Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

~ / _) = ~ N _)

Aucune DNEL/DMEL disponible.

J / _ °

Aucune PNEC disponible.

H1: ° ! + (&] 5 - , # - 5 > - T % ! , ' (' ! +

Ž ŧ ; Ž < ŧ Ć H/ ° !+(&]5- , #- 5>-T% ! , '(!+=%&!(-2('!+ '+# '@'#\$ -55-

° !+(&]5- , (-26+'M\$- , *%&!%&'7 , / Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

N- , \$&- , #- %&!(-2('!+ '+# '@'#\$ -55-

N- , \$&- , #6[4'A+- / Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

J&!(-2('!+ #- , [- \$T=# \$ @' , *4- / Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

J&!(-2('!+ #- 5* %- *\$

J&!(-2('!+ #- , " '*+ ,

Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques.

Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés.

Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

K*+(, / Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: caoutchouc nitrile

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante:

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

J&!(-2('!+ 2!&!&-55- / Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

8\$(&- %&!(-2('!+ 2\$(*+7- / Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

J&!(-2('!+ &- , %&'*(!'&- / Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

° !+(&]5- , #->-T% ! , '(!+ 5'7 , Y 5* %&!(-2('!+ #- 5>-+@'&!++- " -+(

° !+(&]5- , #->-T% ! , '(!+ 5'7 , Y 5* %&!(-2('!+ #- 5>-+@'&!++- " -+(

Ž ŧ ; Ž < ŧ Ć ` / J&!%&'7(7 , %6 [, 'M\$- , -(26' " 'M\$- ,

`10 '+. !&" *(!' + , , \$& 5- , %&!%&'7(7 , %6 [, 'M\$- , -(26' " 'M\$- , - , -+(' -55- ,

8 , %-2(

fi*(%6 [, 'M\$- / Liquide.

° ! \$5- \$& / Diverses

i #- \$& / Non disponible.

Ł- \$'5 !5. *2(' / Non applicable.

Ž ħ ; Ž < ħ ĸ ` / J&!%&'7(7, %6 [, 'M\$ - , -(26' " 'M\$ - ,

| | |
|--|----------------------------------|
| % | / Non applicable. |
| J!' + (# - . \$, ' ! + = % ! ' + (# - 2 ! + 4 7 5 * (' ! + | / Non disponible. |
| J!' + (' + (' * 5 # > 7 9 \$ 5 5 ' (' ! + - (' + (- & @ * 5 5 - # > 7 9 \$ 5 5 ' (' ! + | / Non disponible. |
| J!' + (# > 7 2 5 * & | / Vase clos: >100°C [Setaflash.] |
| Ž * \$ T # > 7 @ * % ! & * (' ! + | / Non disponible. |
| ' + . 5 * " " * 9 ' 5 (7 C , ! 5 # - P 4 * a 0 | / Non applicable. |
|) ' " ' (- , , \$ % 7 & ' - \$ & - , = | / Non applicable. |
| ' + . 7 & ' - \$ & - , # > + . 5 * " " * 9 ' 5 (7 ! \$ 5 ' " ' (- , # > - T % 5 ! , '@ ' (7 | |
| J & - , , ' ! + # - @ * % - \$ & | / Non disponible. |
| ~ - + , ' (7 # - @ * % - \$ & | / Non disponible. |
| ~ - + , ' (7 & - 5 * ('@ - | / 0,95 à 1,06 |
| Ł ! 5 9 ' 5 (7 C , D | / Non disponible. |
| ° ! - . ' 2 ' - + (# - % * & (* 4 - / + X | / Non applicable. |
| ! 2 (* + ! 5 - * \$ | |
| Ž - " % 7 & * (\$ & - # > * \$ (! X | / Non disponible. |
| ' + . 5 * " " * 9 ' 5 (7 | |
| Ž - " % 7 & * (\$ & - # - # 7 2 ! " % ! , ' (' ! + | / Non applicable. |
| W' , 2 ! , ' (7 | / Non disponible. |
| J & ! % & ' 7 (7 , - T % 5 ! , '@ - , | / Non disponible. |
| J & ! % & ' 7 (7 , 2 ! " 9 \$ & * + (- , | / Non disponible. |
| ` 1 : 8 \$ (& - , ' + . ! & " * (' ! + , | |
| Ł ! 5 9 ' 5 (7 # * + , 5 0 - * \$ | / Non disponible. |

Aucune information additionnelle.

Ž ħ ; Ž < ħ ĸ OG / Ł (* 9 ' 5 (7 - (& 7 * 2 (' @ ' (7

| | |
|---|---|
| OG10 Ž 7 * 2 (' @ ' (7 | / Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. |
| OG1: Ł (* 9 ' 5 (7 2 6 ' " ' M \$ - | / Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7). |
| OG13 J ! , , ' 9 ' 5 (7 # - & 7 * 2 (' ! + , # * + 4 - & - \$, - , | / Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| OG1? ° ! + # ' (' ! + , Y 7 @ ' (- & | / Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées. |
| OG1^ N * (' A & - , ' + 2 ! " % * (' 9 5 - , | / Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts. |
| OG1\ J & ! # \$ (, # - # 7 2 ! " % ! , ' (' ! + # * + 4 - & - \$ T | / Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote. |

Ž ŧ ; Ž < ŧ Ć 00/ ' + . ! & " * (' ! + , (! T ' 2 ! 5 ! 4 ' M \$ - ,

0010 ' + . ! & " * (' ! + , , \$ & 5 - , - . - (, (! T ' 2 ! 5 ! 4 ' M \$ - ,

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

ž ! T ' 2 (7 * ' 4 \$ b

| ! " # \$ % & ! # \$ '(= 2 ! " % ! , * + (| ž 7 , \$ 5 (* | Ć , % A 2 - , | ~ ! , * 4 - | Ć T % ! , '(! + |
|--|--|---------------------|--|--------------------|
| naphta lourd (pétrole), hydrotraité | CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Cutané DL50 Orale | Rat Lapin Rat | 8500 mg/m³ >3200 mg/kg >5000 mg/kg | 4 heures - - |

° ! + 2 5 \$, ' ! + = ž 7 , \$ " 7 / Non disponible.

Ć (" * (' ! + , # - 5 * (! T ' 2 (7 * ' 4 \$ b

Non disponible.

ž & ' (' ! + = ° ! & & ! , ' ! +

° ! + 2 5 \$, ' ! + = ž 7 , \$ " 7 / Non disponible.

ž - + , ' 9 ' 5 ' , * (' ! +

° ! + 2 5 \$, ' ! + = ž 7 , \$ " 7 / Non disponible.

N \$ (* 4 7 + ' 2 ' (7

° ! + 2 5 \$, ' ! + = ž 7 , \$ " 7 / Non disponible.

*** + 2 7 & ! 4 7 + ' 2 ' (7**

° ! + 2 5 \$, ' ! + = ž 7 , \$ " 7 / Non disponible.

ž ! T ' 2 (7 % ! \$ & 5 * & - % & ! # \$ 2 (' ! +

° ! + 2 5 \$, ' ! + = ž 7 , \$ " 7 / Non disponible.

ž 7 & * (! 4 7 + ' 2 ' (7

° ! + 2 5 \$, ' ! + = ž 7 , \$ " 7 / Non disponible.

ž ! T ' 2 (7 , % 7 2 ' . M \$ - % ! \$ & 2 - & (* ' + , ! & 4 * + - , 2 ' 9 5 - , d - T % ! , '(! + \$ + ' M \$ -

Non disponible.

ž ! T ' 2 (7 , % 7 2 ' . M \$ - % ! \$ & 2 - & (* ' + , ! & 4 * + - , 2 ' 9 5 - , e - T % ! , '(! + & 7 % 7 (7 -

Non disponible.

~ * + 4 - & % & * , % & * (' ! +

| ! " # \$ % & ! # \$ '(= 2 ! " % ! , * + (| ž 7 , \$ 5 (* |
|--|-------------------------------------|
| naphta lourd (pétrole), hydrotraité | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |

8 \$ (& - , ' + . ! & " * (' ! + , / Non disponible.

Bona Decking Oil

Ž† ; Ž' < † Ć 0:/ ' + . ! & " * ('! + , 72!5!4'M\$- ,

0:10 Ž!T'2'(7

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement.

| /! " # \$ % & ! # \$ '(= 2! " % ! , * +(| Ž7, \$5*(| Ć, %A2-, | ĆT%!, '(!+ |
|--|----------------------|----------|------------|
| naphta lourd (pétrole), hydrotraité | Aiguë CL50 >100 mg/l | Poisson | 96 heures |

° !+25\$, '!+=Ž7, \$ " 7 / Non disponible.

0:1 J-&', (*+2- -(#74&*#*9'5'(7

° !+25\$, '!+=Ž7, \$ " 7 / Non disponible.

| /! " # \$ % & ! # \$ '(= 2! " % ! , * +(| ~ - " 'X@'- *M\$*('M\$- | J6!(!5[, - | ; '!#74&*#*9'5'(7 |
|--|--------------------------|------------|-------------------|
| naphta lourd (pétrole), hydrotraité | - | - | Facilement |

0:13 J!(-+(' -5 #- 9!' *22\$ " \$5*('!' +

Non disponible.

0:1? N!9'5'(7 #*+, 5- ,!5

° !-..!2'-+(#- &7%*&'('!+ ,!5=-*\$ Cf, -D / Non disponible.

N!9'5'(7 / Non disponible.

0:1^ Ž7, \$5*(, #- , 7@*5\$*('!' + , J ; Ž -(@J@ ;

J ; Ž / Non applicable.

@J@ ; / Non applicable.

0:1\ 8\$(&- , -...-(, +7.* ,(- , / Aucun effet important ou danger critique connu.

Ž† ; Ž' < † Ć 03/ ° !+ , '#7&*('!+ , &-5*('@- , Y 5>75' " ' + *('!' +

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

03!0 N7(6!#- , #- (&'(- " -+(#- , #726-(,

J&!#\$'(

N7(6!#- , #>75' " ' + *('!' + #- , #726-(, / Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

~ 726-(, ~ *+4-&-\$T / À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

Ž ĺ ; Ž < ĺ ĺ 03/ ° !+, '#7&*('!+, &-5*('@- , Y 5>75' " '+*(' !+

° !+, '#7&*('!+, &-5*('@- , / Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.
 Y 5>75' " '+*(' !+ Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.
 Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code.
 Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

° *(*5!4\$- \$&!%7-+ #-, ~726-(,

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

| | |
|------------------|---|
| ° !#- #- #726-(, | ~7, '4+*(' !+ # \$ #726-(|
| 08 01 12 | déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11 |

" 9*55*4-

N7(6!#- , #>75' " '+*(' !+ #-, #726-(, / Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

° !+, '#7&*('!+, &-5*('@- , / À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides.
 Les récipients vides doivent être mis au rebut ou reconditionnés.
 Les récipients qui ne sont pas vides sont à traiter conformément aux exigences légales nationales ou locales en terme de déchets.

J&72*\$('!+, %* &('2\$5'A&- , / Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Contient des huiles siccatives.
 Risque d'auto-inflammation.
 Les chiffons, pads, papiers et autres matériaux similaires contaminés par de l'huile doivent être mis dans l'eau ou dans des récipients en métal hermétiques.

Ž ĺ ; Ž < ĺ ĺ 0?/ ' +. !& " *(' !+, &-5*('@- , * \$ (&*+, %!&(

| | 8 ~ Ž=Ž ~ | 8 ~ / | 'N ~ K | '8ž8 |
|---|-----------------|-----------------|----------------|----------------|
| 0?10 / \$ " 7&! ĺ / ĺ | Non réglementé. | Non réglementé. | Not regulated. | Not regulated. |
| 0?1: ~7, '4+*(' !+ !.. '2'-55- #- (&*+, %!&(#- 5> ĺ / ĺ | - | - | - | - |
| 0?13 ° 5* , , -C, D #- #*+4-& %! \$& 5- (&*+, %!&(| - | - | - | - |
| 0?1? K&! \$%- #>- " 9*55*4- | - | - | - | - |
| 0?1^ ~*+4-&, %! \$& 5>-+@'&!++- " -+(- | Non. | Non. | No. | No. |
| 8\$(&- , '+. !& " *(' !+, | - | - | - | - |

0?1\ J&72*\$('!+, / Ž&*+, %!&(*@-25- , \$('5', *(-\$&, 5!2*\$T / toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
 %* &('2\$5'A&- , Y %&-+ #&- %* & 5\$('5', *(-\$&

Bona Decking Oil

Ž ť ; Ž < ť Ľ 0?/ ' +. ! & " * ('! +, & - 5 * ('@ - , * \$ (& * +, % ! & (

0?1F Ž&*+, %!&(- + @&*2 / Non applicable.

2!+. !&" 7 " -(Y 5*++-T- ..
#- 5* 2!+@-+('!+ N*%&!5 -(
*\$ &-2\$-5 ' ; °

Ž ť ; Ž < ť Ľ 0^/ ' +. ! & " * ('! +, & - 5 * ('@ - , Y 5 * & 7 4 5 - " - + (* ('! +

0^10 Ž745- " -+(*('! +, =574', 5*('! + %* & ('2\$5'A&- , Y 5* , \$9, (*+2- ! \$ * \$ " 75*+4- -- " * ('A&- #- , 72\$&'(7P #- , *(+7
-(#>-+@&!++- " -+(-

ŽA45- " -+(ť Ľ Ľ ° Ľ +E 0`GF=:GG\ Ľ Ž Ľ 8 ° ~D

8++-T- V`W X)'(- #- , \$9, (*+2- , ! \$ " ' , - , Y * \$ (!&' * ('! +

8++-T- V`W

Aucun des composants n'est répertorié.

Ł \$9, (*+2- , -T(&R " - " -+(%&7!22\$%*+(- ,

Aucun des composants n'est répertorié.

8++-T- V`W` X / Non applicable.

Ž - , (&'2('! +, *%&5'2*95- ,
Y 5* . *9&'2*('! +P Y 5* " ' , -
, \$ & 5- " * & 2 6 7 -(Y
5>\$('5', *('! + #- 2-&(*'+- ,
, \$9, (*+2- , -(
%&7%* & * ('! +,
#*+4-&- \$, - , -(#-
2-&(*'+, * & ('25- ,
#*+4-&- \$ T

8\$(&- , Ž745- " -+(*('! +, ť Ľ

° I W

/ Les dispositions de la directive 2004/42/CE relative aux COV s'appliquent à ce produit. Consulter l'étiquette et/ou la fiche de données techniques du produit pour obtenir plus d'informations.

° I W # \$ % & ! # \$ '(% & R (Y

/ 2004/42/EC - IIA/f: 700g/l (2010). <= 130g/l VOC.

5>- " % 5 !'

' + @ - + (* & - # > Ľ \$ & ! % - / Indéterminé.

Ł \$9, (*+2- , M\$' *%&* \$ @ & ' , - + (5 * 2 ! \$ 2 6 - # 0 ! a ! + - C O G G ^ = : G G ` = ť Ľ D

Non inscrit.

° ! + , - + (- " - + (% & 7 * 5 * 9 5 - - + 2 ! + + * ' , , * + 2 - # - 2 * \$, - C J ' ° D C \ ? ` = : G O = = ť Ľ D

Non inscrit.

~ ' & - 2 ('@ - Ľ - @ - , !

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Ž745- " -+(*('! +, +*('! +*5- ,

ť , * 4 - '+ # \$, (&' - 5

/ L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

Ł \$ & @ - ' 5 5 * + 2 - " 7 # ' 2 * 5 -
& - + . ! & 2 7 -

/ Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

Ž745- " -+(*('! +, ' + (- & + * ('! + * 5 - ,

) ' . (- #- , \$9, (*+2- , 26' " ' M \$ - , # \$ (*95- * \$ ' P ' ' - (' ' ' #- 5 * ° ! + @ - + ('! + , \$ & 5 - , * & " - , 26' " ' M \$ - ,

Non inscrit.

J & ! (! 2 ! 5 - # - N ! + (& 7 * 5 C 8 + + - T - , 8 P ; P ° P Ľ D

Non inscrit.

Bona Decking Oil

Ž ĺ ; Ž' < ĺ ĺ 0^/ ' +. ! & " * ('! +, & - 5 * ('@ - , Y 5 * & 745 - " - + (* ('! +

[° ! + @ - + \('! + # - ĺ \(! 2Q6 ! 5 " & - 5 * \('@ - * \\$ T % ! 55 \\$ * + \(, ! & 4 * + ' M \\$ - , % - & , ' , \(* + \(,](#)

Non inscrit.

[° ! + @ - + \('! + # - Ž ! \(\(- & # * " , \\$ & 5 * % & ! 27 # \\$ & - # - ° ! + , - + \(- " - + \(% & 7 * 5 * 95 - - + 2 ! + + * , , * + 2 - # - 2 * \\$, - C J ' ° D](#)

Non inscrit.

[J & ! \(! 2 ! 5 - # > 8 * & 6 \\$, # - 5 ĺ / , ° , \\$ & 5 - , J ! J - \(5 - , " 7 \(* \\$ T 5 ! \\$ & # ,](#)

Non inscrit.

[\) ' , \(- , ' + \(- & + * \('! + * 5 - ,](#)

[' + @ - + \(* '& - + * \('! + * 5](#)

8 \$, (& * 5 ' -

° * + * # *

/ Indéterminé.

/ Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

° 6 ' + -

/ Indéterminé.

g * % ! +

/ ' + @ - + (* '& - # \$ g * % ! + C ĺ / ° ĺ D: Indéterminé.

' + @ - + (* '& - # \$ g * % ! + C ĺ ~) D: Indéterminé.

N * 5 * ' , ' -

/ Indéterminé.

/ ! \$ @ - 55 - X h 75 * + # -

/ Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

J 6 ' 5 ' % ' + - ,

/ Indéterminé.

Ž 7 % \$ 9 5 ' M \$ - # - ° ! & 7 -

/ Indéterminé.

ž * i k * +

/ Indéterminé.

ž \$ & M \$ ' -

/ Indéterminé.

fi (* , X ĺ + ' ,

/ Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

0^1: fi @ * 5 \$ * ('! + # - 5 *

/ Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

, 72 \$ & '(7 26 ' " ' M \$ -

Ž ĺ ; Ž' < ĺ ĺ 0 \ / 8 \$ (& - , ' +. ! & " * ('! +,

[° ! # - ~ J ĺ °](#) / 9

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

89 & 7 @ * ('! +, - (* 2 ! + [" - ,

/ ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
 PNEC = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

[J & ! 27 # \\$ & - - " % 5 ! \[7 - % ! \\$ & # 7 \(- & " ' + - & 5 * 2 5 * , , ' 2 * \('! + , - 5 ! + 5 - Ž A 4 5 - " - + \(C ° ĺ D + E 0 : F :: G G H I ° \) J = ĺ K ~ ĺ](#)

° 5 * , , ' 2 * ('! +

g \$, (' 2 * ('! +

Non classé.

[ž - T \(- ' + \(7 4 & * 5 # - , " - + \('! + , ~ * 9 & 7 4 7 - ,](#)

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

[ž - T \(- ' + \(7 4 & * 5 # - , 2 5 * , , ' 2 * \('! + , I ° \) J = ĺ K ~ ĺ](#)

Asp. Tox. 1, H304
 EUH066

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Bona Decking Oil

Ž ť ; Ž < ť ĺ 0 \ / 8 \$(& - , ' + . ! & " * (' ! + ,

~ * (- # > ' " % & - , , ' ! + / 2018-02-05.

~ * (- # > 7 # ' (' ! + = ~ * (- # - & 7 @ ' , ' ! + / 2018-02-02

~ * (- # - 5 * % & 7 2 7 # - + (- 7 # ' (' ! + / 2018-02-01

W - & , ' ! + / 1.01

8 @ ' . * \$ 5 - 2 (- \$ &

) - , & - + , - ' 4 + - " - + (, M \$ - 2 ! + (' - + (2 - ((- ' 2 6 - # - # ! + + 7 - , # - , 7 2 \$ & ' (7 , ! + (9 * , 7 , , \$ & 5 7 (* (* 2 (\$ - 5 # - + ! , 2 ! + + * ' , , * + 2 - , - (, \$ & 5 - , & 7 4 5 - " - + (* (' ! + , - + @ ' 4 \$ - \$ & !) - , ' + . ! & " * (' ! + , # ! + + 7 - , # * + , 2 - ((- ~ ĺ # ! ' @ - + (R (& - 2 ! + , ' # 7 & 7 - , 2 ! " " - \$ + - # - , 2 & % (' ! + # - , - T ' 4 - + 2 - , - + (- & " - , # - , * + (7 P # - , 7 2 \$ & ' (7 - (# > - + @ ' & ! + + - " - + (& - 5 * (' @ - , Y + ! (& - % & ! # \$ ' (- (+ ! + % * , 2 ! " " - \$ + - 4 * & * + (' - # - % - & . ! & " * + 2 - (- 2 6 + ' M \$ - ! \$ # > * # 7 M \$ * (' ! + Y \$ + - * % % 5 ' 2 * (' ! + % * & (' 2 \$ 5 ' - & - # - 2 - 5 \$ ' X 2 ' 1 ° - % & ! # \$ ' (+ - # ! ' (% * , R (& - \$ (' 5 ' , 7 Y # > * \$ (& - , \$, * 4 - , M \$ - 2 - \$ T " - + (' ! + + 7 , - + , - 2 (' ! + 0 , * + , * @ ! ' & ! 9 (- + \$ * \$ % & 7 * 5 * 9 5 - P # - 5 * % * & (# \$. ! \$ & + ' , , - \$ & P # - , ' + , (& 2 (' ! + , # - " * + % \$ 5 * (' ! + 7 2 & ' (- , 1 ' 5 - , ((! \$! \$ & , # - 5 * & - , % ! + , * 9 ' 5 ' (7 # - 5 \$ (' 5 ' , * (- \$ & # - 2 ! + + * n (& - - (# > * % % 5 ' M \$ - & 5 > - + , - " 9 5 - # - , (- T (- , & 7 4 5 - " - + (* + (, ! + * 2 (' @ ' (7 !) - , ' + . ! & " * (' ! + , 2 ! + (- + \$ - , # * + , 2 - ((- ' 2 6 - # - , 7 2 \$ & ' (7 + - 2 ! + , (' (\$ - % * , 5 7 @ * 5 \$ * (' ! + # - , & ' , M \$ - , - + " ' 5 ' - \$ % & ! . - , , ' ! + + - 5 # - 5 \$ (' 5 ' , * (- \$ & P (- 5 5 - M \$ - & - M \$ ' , - % * & # > * \$ (& - , (- T (- , , \$ & 5 * , * + (7 - (5 * , 7 2 \$ & ' (7 !

T551 -1-5